

Cyclo-cross de la Riviera 2020 – concept de protection (version 1.3)

Informations générales

Événement : 1^{ère} manche de l'Omnium Romand de cyclo-cross

Organisateur : Vélo Club Vevey – Case postale 1211 – 1800 Vevey 1

Date : Samedi 24 octobre 2020

Lieu : Complexe sportif de la Saussaz à Montreux

Propriétaire et exploitant des infrastructures sportives : Commune de Montreux

Règles de base

1. À la compétition seulement sans symptômes

Les personnes qui présentent des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer à la compétition. Ceci s'applique également aux accompagnants et aides. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder de la distance

En arrivant, en entrant sur l'installation de sport, dans les vestiaires, lors de discussions, sous la douche, lors du coaching et comme spectateur, après la compétition, sur le chemin du retour et dans d'autres situations similaires, il faut en permanence respecter la distance de 1.5 mètre. Il est permis de réduire cette distance uniquement pendant la véritable compétition.

3. Se laver soigneusement les mains

Se laver les mains joue un rôle déterminant en matière d'hygiène. Celui qui se lave régulièrement soigneusement les mains avec du savon avant et après la compétition, se protège ainsi que son entourage. De désinfectant se mis à disposition pour l'organisateur à l'entrée du stade, aux inscriptions et à la buvette. Du savon est disponible dans chaque WC.

4. Tenir une liste de présence

À la demande des autorités de la santé il faut pouvoir faire état des contacts étroits entre les personnes pendant 15 jours. Une longue durée (>15 minutes) ou un dépassement répété de distance de 1.5 mètre sans mesures de protection est considéré comme contact étroit. À une compétition cela concerne notamment les athlètes, les accompagnants et les organisateurs. Afin de simplifier le Contact Tracing, l'organisateur tient des listes de présence pour ces groupes de personnes, listes qui sont mises à disposition du/de la délégué/e au corona sous une forme convenue. Les listes seront réalisées à la fois par l'organisateur et par la société en charge du chronométrage.

5. Désigner un responsable du plan coronavirus de la compétition

Chaque organisateur doit désigner un responsable du plan coronavirus de la compétition. Cette personne est chargée de veiller au bon respect des directives en vigueur. Pour la manifestation, il s'agit de :

Julien Chevalley

Rte de Corseaux 2 / 1804 Corsier-sur-Vevey

079 295 40 25 / chevalleyjulien@hotmail.com

Mesures spécifiques

1. Port du masque

A) PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUT LE MONDE DANS LE SECTEUR DU STADE DE LA SAUSSAZ :

- étage des vestiaires : parvis du stade, vestiaires et WC
- étage de la piste d'athlétisme : partout sauf si consommation à table

B) PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES PARTICIPANTS :

- au retrait des dossards (voir point A ci-dessus)
- sur la ligne de départ jusqu'à 30 secondes du départ (voir point A ci-dessus)
- à la remise des prix (voir point A ci-dessus)

C) PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ACCOMPAGNANTS :

- dans la zone technique de changement des vélos

En dehors des participants durant la période de course, une distance de 1.5 mètre doit toujours être respectée. Si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire. Chaque personne sur site doit donc être munie d'un masque personnel. En cas de dépannage uniquement, des masques pourront être achetés à l'entrée du parvis du stade. Les bénévoles recevront un masque de l'organisateur.

EN CAS DE NON-RESPECT DU PORT DU MASQUE, LE PARTICIPANT SERA DISQUALIFIE.

2. Infrastructures

Il est recommandé de venir à la compétition en tenue et si possible de ne pas utiliser les douches. A ce jour, il est prévu de donner accès aux **toilettes**, **vestiaires** (sans les chaussures) et **douches** tout en respectant les directives de l'exploitant des infrastructures. L'organisateur se réserve le droit de ne pas donner accès aux vestiaires et douches selon les règles en vigueur au moment de la course.

Un cheminement sera organisé au bar de la **buvette** afin d'éviter les croisements. La consommation est possible uniquement dans la zone délimitée à cet effet et uniquement assis à table (règles relatives aux restaurants).

Le **parking** étant public et donc commun avec d'autres utilisateurs, il ne fait pas partie du présent concept de protection. Les participants à la manifestation qui utilisent le parking sont toutefois invités à respecter strictement les règles sanitaires en vigueur.

3. Organisation de la compétition

Responsabilité – adaptation des règles – annulation :

L'organisateur, représenté par le responsable du plan coronavirus pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection. De plus, chaque personne qui prend part à la manifestation est contrainte dans l'intérêt du cyclisme et vis-à-vis de l'ensemble de la population de respecter le concept de protection de manière solidaire, avec un haut niveau de responsabilité propre et de mettre en œuvre de manière conséquente les mesures nécessaires.

Les règles étant adaptées en permanence par les différentes autorités en fonction de la situation nationale, cantonale ou communale, la manifestation se déroulera selon les règles en vigueur à la date de celle-ci. Si les règles sont trop contraignantes ou que la manifestation n'obtient pas toutes les autorisations nécessaires à son déroulement, l'organisateur se

réserve le droit de l'annuler sans préavis et sans compensation financière. Dans ce cas, les participants seraient avertis par courriel de l'annulation.

Inscriptions et traçabilité :

L'inscription est possible uniquement à l'avance jusqu'au jeudi midi précédant la course. Aucune inscription ne sera donc possible sur place. Lors de l'inscription, le participant télécharge le formulaire de contact. Celui-ci doit être complété (indication de ses propres coordonnées ainsi que des personnes qui l'accompagnent). Le formulaire complété doit être remis à l'organisation en échange de son dossard (pas de dossard si le formulaire n'est pas correctement complété).

Le port du masque est obligatoire lors de la remise des dossards (pas de masque = pas de dossard !).

En cas d'annulation de la manifestation, les participants ne pourront faire valoir aucune prétention financière auprès de l'organisateur et devront prendre contact avec la société mandatée pour les inscriptions et le chronométrage.

En dehors des participants et de leurs accompagnants, le traçage sera réalisé à l'entrée du parvis du stade d'athlétisme par l'organisateur (liste à compléter). Chaque personne qui aura donné son identité recevra un bracelet qui permet l'accès à la zone du stade (parvis, vestiaires, départ, arrivée, zone du podium, buvette, etc.).

Départ des courses :

Le port du masque est obligatoire pour tous les participants jusqu'à 30 secondes avant le départ, avec l'obligation de le remettre à un accompagnateur ou de le glisser dans la poche du maillot.

Ravitaillement et remise des prix :

Aucun ravitaillement ne sera organisé à l'arrivée pour des questions sanitaires.

La remise des prix s'effectuera directement après chaque course juste à côté de la ligne d'arrivée. Port du masque obligatoire (pas de masque = pas de prix !).

Communication du plan de protection :

Le speaker doit régulièrement rappeler aux personnes présentes de respecter les règles d'hygiène et de distance. Des panneaux sont également installés. Le responsable du plan de protection gère l'application de ces règles et les signalent aux coureurs, accompagnateurs et spectateurs si nécessaire.

Les organisateurs recommandent à toute personne d'installer et de maintenir active l'application SwissCovid.

Le présent concept fait partie intégrante du règlement de la manifestation et doit être respecté par toutes les personnes qui y prennent part. Il est publié sur le site Internet de l'organisateur et il est aussi envoyé par courriel à tous les participants.

Lieu, date : Vevey, le 7 septembre 2020 (version 1.3 du 10.10.2020)

Organisateur : Vélo Club Vevey

Signature du responsable du plan de protection :

Julien CHEVALLEY